

perspectives. La culture des vers de mer et des bryozoaires présente le plus de possibilités parmi les produits non comestibles. Si le ministre a le temps de répondre à quelques-unes de nos questions, je voudrais savoir si l'aquiculture fait des progrès.

Ceux qui font la pêche commerciale de nos jours n'ont pas la vie facile. Il y a la pollution, qui accapare le temps du ministre, les flottilles étrangères, les réserves qui s'épuisent, les bateaux qui vieillissent, les coûts qui montent et la concurrence qui s'intensifie grandissante. La perspective d'un embranchement de l'industrie de la pêche dans les villes côtières signifie qu'on apporte la stabilité et l'assistance là même où elles sont nécessaires, sur place.

Quelles mesures le gouvernement prend-il pour encourager et développer l'aquiculture? Que faisons-nous en vue de grossir les bancs de saumon pour la pêche commerciale aussi bien que sportive? Quelles mesures prenons-nous pour protéger nos bancs de saumon contre la pêche excessive en haute mer? Le député de Saint-Jean-Est a traité ce point à fond. Il ne serait pas inutile d'en reparler. Le ministre des Pêches nous a dit qu'il devait se rendre au Danemark pour discuter de la pêche excessive du saumon de l'Atlantique à laquelle se livre ce pays, alors que cette semaine même la Commission internationale des pêches du nord-ouest de l'Atlantique se réunit à Halifax. Je me demande ce qui rend ce voyage nécessaire. Pourquoi ce problème ne peut-il être réglé de façon satisfaisante par la Commission internationale des pêches du nord-ouest de l'Atlantique?

J'aimerais me renseigner sur la Conférence de 1973 sur le droit maritime. La première réunion précédant la conférence de Genève de 1973 s'est terminée le 31 mars avec la formation d'un sous-comité chargé de préparer un ordre du jour provisoire pour la conférence de 1973. La réunion préliminaire suivante doit avoir lieu en juillet et en août de cette année. Sauf erreur, les sous-comités à l'œuvre pour tâcher d'amener les 86 pays participants à s'entendre détiennent sans doute la clé du succès ou de l'échec de la conférence.

Quelle politique proposeront les États-Unis à la conférence, surtout en ce qui a trait à la juridiction côtière des ressources halieutiques? Ce point a beaucoup d'importance, particulièrement pour le Canada. L'Union soviétique et le Japon font-ils de la propagande pour ou contre la juridiction côtière? S'ils travaillent contre elle, qu'allons-nous faire? Ce matin, un représentant du Newfoundland Fish Trade Council, M. Gus Etchegary, comparaisait devant le comité. Il a dit douter que la Convention internationale de 1973 sur le droit de la mer ait lieu. On nous dit que certains pays de l'Amérique latine s'opposent à la tenue de cette conférence. C'est très compréhensible. Ils ont déjà établi à 200 milles de leur littoral leur limite territoriale. Il n'ont donc aucun intérêt à négocier une limite de 12 milles.

Que fait le Canada pour faire accepter nos propositions en matière de juridiction côtière? Lorsque nous interrogeons le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, que je suis heureux de voir à sa place ce soir, ou le ministre des Pêches, nous n'obtenons que de vagues réponses. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est un homme charmant. Quant à moi, je ne le déteste pas. Toutefois, je soutiens qu'en qualité de ministre des Finances, il a échoué. On reconnaît aussi qu'il a failli à sa tâche de

secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je dis cela parce que le premier ministre, au cours de son voyage en Russie, a annoncé la politique étrangère du Canada, et l'honorable député d'Eglinton en ignore les détails.

La chose était évidente aujourd'hui, lorsque le député de Cape Breton-East Richmond lui a posé une question au sujet de la menace que les États-Unis représentent pour notre identité nationale. Évidemment, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ignore que son chef a prétendu à Moscou que les Canadiens doivent adopter une politique étrangère autonome «devant la présence écrasante des États-Unis d'Amérique.» Quelle sottise! Quelle foutaise!

Il est évident que nous ne sommes plus tenus en haute considération ni en grande estime par nos anciens alliés européens du moment où le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, si l'on en croit la rumeur, est incapable d'obtenir de ces pays un accord comme quoi ils respecteraient nos lois en matière de conservation et de gestion des pêcheries. A force de discuter et d'hésiter, nous avons assisté à la destruction de notre pêche côtière tandis qu'au large, nos ressources halieutiques se trouvent gravement décimées. L'aiglefin est pratiquement disparu. Les bancs de harengs ont diminué de quelque 75 p. 100 depuis 10 ans. Le rouget, la limande ferrugineuse et la morue barbu sont trois espèces qui semblent vouloir disparaître complètement.

De toute évidence, le ministre de l'Environnement, qui sera aussi ministre des Pêches, avec quelque 13,000 fonctionnaires sous ses ordres, ne manquera pas de travail au cours des prochaines années, s'il reste là aussi longtemps. Nous avons besoin, au sein du ministère des Pêches, d'une direction internationale qui ait à sa tête un certain nombre d'experts des questions internationales. J'espère que le ministre va étudier d'urgence cette question vu les besoins évidents des pêches et la négligence totale dont fait preuve le secrétaire d'État aux Affaires extérieures envers ce problème, compte tenu également des négociations internationales sérieuses qui doivent être entreprises par les fonctionnaires des Pêches afin de sauver cette importante industrie de base.

Enfin, je tiens à signaler que nous n'avons pas besoin d'une autre étude de nos problèmes. Des études ont été faites aux paliers provincial, fédéral, fédéral-provincial, industriel et international. Nous voulons maintenant de l'action. Au lieu de valoriser le ministère des Pêches, le gouvernement l'a relégué à 320 pieds au bas de l'échelle administrative, c'est bien ce qui m'inquiète.

Autre chose, dans le budget des dépenses, on affecte au ministère de l'Environnement environ \$73,465,000. J'ai siégé au comité des comptes publics où comparaissent de temps à autre des témoins. Lorsque nous contestons une dépense, ils ont l'ordre de nous dire que cette dépense a été approuvée par le Parlement. Je tiens à dire, ce soir, à titre de membre du comité des pêches, que les crédits de ce ministère n'ont pas été approuvés par ce comité. Nous n'avons pas même eu l'occasion de nous en occuper. Nous avons traité de l'air pur, de l'eau potable et de toutes sortes de questions semblables, mais les membres du comité n'ont pas examiné à fond les crédits du ministère des Pêches. Comme on l'a déjà dit, nous ne sommes pas sûrs d'avoir même une autre demi-journée pour examiner les dépenses du ministère. Elles reviendront donc à la Chambre à la fin du mois sans que les